

Prêt lié à la durabilité accordé à l'ONEE

Identifiant du Projet :
53936

Statut :
Signé

Lieu :
Maroc

Secteur d'activité :
Énergie

Public/Privé :
Public

Catégorie environnementale :
B

Date de décision sur l'approbation :
4 décembre 2024

Date de publication du DSP en langue anglaise :
14 avril 2023

Télécharger

[Prêt lié à la durabilité accordé à l'ONEE \(version arabe\) \(PDF – 0,15 Mo\)](#)

[Prêt lié à la durabilité accordé à l'ONEE \(version française\) \(PDF – 0,15 Mo\)](#)

[Rapport du Conseil d'administration sur le prêt lié à la durabilité accordé à l'ONEE \(PDF – 0.54 Mo\)](#)

Description du Projet

Octroi d'un prêt à garantie souveraine de 300 millions d'euros à la branche électricité de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (« ONEE », l'« Entreprise » ou l'« Emprunteur »), entreprise publique marocaine. Le montant du prêt sera utilisé pour fournir des liquidités à

l'ONEE afin d'améliorer la résilience financière de l'Entreprise. L'opération sera structurée sous la forme d'un prêt lié à la durabilité, qui sera le premier du genre dans le secteur de l'énergie dans la région.

Objectifs du Projet

Le prêt permettra d'atteindre les objectifs suivants : i) le renforcement de la position financière de l'ONEE dans la mesure où il contribuera à la restructuration du bilan de ce dernier en fournissant un financement à long terme et ii) la réduction de l'empreinte carbone de l'ONEE par la réalisation des objectifs de performance en matière de durabilité tels que définis dans le Cadre de durabilité.

Les fonds du prêt de la BERD ne seront pas utilisés pour les actifs de l'Entreprise liés aux combustibles fossiles.

Il s'agira du premier prêt lié à la durabilité dans le secteur de l'énergie dans la région et il est prévu qu'il ait un fort effet de démonstration pour d'autres entreprises de service public exposées aux combustibles fossiles dans la région, ainsi que sur d'autres institutions financières qui pourraient reproduire des structures de financement similaires.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 72

L'impact sur la transition découlera des qualités « **résiliente** » et « **verte** ».

Résiliente : Le Projet augmentera la résilience du secteur de l'énergie face aux chocs systémiques et aux crises actuelles du marché de l'électricité.

Verte : L'ONEE s'engagera à atteindre les objectifs de performance en matière de durabilité, notamment la réduction des émissions de CO₂ et l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Client

Office national de l'électricité et de l'eau potable

L'ONEE a été créé en 2012 suite à la fusion de l'Office national de l'électricité (ONE), compagnie nationale d'électricité détenue par l'État, et de l'Office national de l'eau potable (ONEP), compagnie nationale des eaux détenue par l'État. L'ONEE est chargé d'assurer la distribution de l'électricité et de l'eau à ses clients, ainsi que de gérer la collecte des eaux usées et des eaux pluviales, l'assainissement de l'eau et l'éclairage public dans certaines zones. L'ONEE possède et exploite le transport d'électricité, plusieurs actifs de production d'électricité destinée au marché national et plus de 50 % de la distribution d'électricité au niveau national.

Financement de la BERD

300 000 000,00 euros

Coût total du Projet

302 000 000,00 euros

Additionnalité

L'additionnalité de la Banque résulte du fait que celle-ci :

- offre des financements à des conditions qui ne sont pas disponibles auprès de sources commerciales ;
- finance le premier prêt lié à la durabilité consenti dans le secteur de l'énergie dans la région, lequel devrait avoir un fort effet démonstratif pour d'autres entreprises de service public dépendantes des combustibles fossiles dans la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED), ainsi que pour les banques commerciales locales qui pourraient souhaiter reproduire une structure similaire à l'avenir ; et
- soutient l'ONEE dans ses efforts pour réduire son empreinte carbone et atteindre les objectifs en matière de durabilité.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie B (Politique environnementale et sociale 2019). La filiale de l'ONEE spécialisée dans la production d'électricité est un client existant de la Banque depuis 2012 et a enregistré des progrès satisfaisants dans la mise en conformité de ses politiques et procédures avec les meilleures normes internationales. Les vérifications environnementales et sociales (E&S) réalisées au titre de la diligence raisonnable comprendront un examen : de la performance et des procédures de gestion E&S de l'ONEE (gestion des entrepreneurs, santé et sécurité au travail, gestion de la main-d'œuvre et systèmes de gestion des questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux aspects sociaux, etc.) ; de leur conformité avec le PAES précédemment approuvé ; ainsi que des ressources et de la préparation nécessaires pour gérer les risques E&S associés aux objectifs fixés par le prêt lié à la durabilité et à la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN). Les fonds du prêt de la BERD ne seront pas affectés aux opérations et actifs liés aux combustibles fossiles.

L'ONEE devra développer un plan de décarbonation crédible et ambitieux, qui comprendra un ensemble d'objectifs de performance en matière de durabilité et d'indicateurs clés de performance (ICP) pertinents et exigeants, avec des échéances spécifiques. Un cadre de présentation de rapports devra être approuvé pour les ICP en tant que composante de la communication globale de l'Entreprise sur la durabilité, conformément aux meilleures pratiques.

À l'issue des vérifications environnementales et sociales réalisées au titre de la diligence raisonnable, les actions identifiées pour aligner le Projet sur les Exigences de performance de la BERD et les objectifs de conformité avec l'Accord de Paris seront incluses, par la BERD, dans un PAES à convenir avec l'Entreprise.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

L'assistance technique sera fournie pour :

1. Appuyer l'ONEE dans l'élaboration de son Cadre de durabilité ;
2. Aider l'ONEE à établir sa stratégie de feuille de route numérique et à mettre en place des cas d'utilisation numérique ;
3. Développer une stratégie de décarbonation pour l'ONEE ;
4. Assister l'ONEE dans l'introduction des principes de gouvernance climatique ;
5. Accompagner l'Agence nationale de régulation de l'énergie (ANRE) dans la supervision de la séparation comptable de l'ONEE et la formulation d'avis à ce sujet.

Contact au sein de l'entreprise

Mohammed ZAHIDI, ONEE ; branche électricité
MZAHLIDI@onee.ma
www.one.org.ma
65, Rue Othmane Bnou Affane Casablanca MAROC

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

26 juin 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaires de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet

d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaires de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.